



E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »
Boulevard de l'Hôpital
B.P. 31
63260 AIGUEPERSE
☎ 04.73.64.40.00
<http://www.mr-aigueperse.com>

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 11 DECEMBRE 2025

MEMBRES DU CVS

Avis délibératif des résidents et proches (voix délibératives) :

Représentants des personnes accompagnées

Mme Michelle PEREZ	:	Représentant des résidents
Mme Bernadette BRAJOU	:	Représentant des résidents, excusée
Mme Carmen RODRIGUEZ	:	Représentant des résidents
Mme Françoise GUILLEMENOT	:	Représentant des résidents, excusée
M. Marc BOUCHON	:	Représentant des résidents
M. Christian DAVID	:	Représentant des résidents
M. Patrice FLEURUS	:	Représentant des résidents
M. Jean-Claude RIBAUT	:	Représentant des résidents
M. Jacky VIALETTE	:	Représentant des résidents, excusé

Soutien des résidents

Mme TRAPEAU Amandine	:	Psychologue,
Mme PEROL Angélique	:	Psychologue, excusée

Représentants des familles

Mme Sylvie CHIROL	:	Représentant des familles
Mme Katia COUBETERGUES	:	Représentant des familles
Mme Brigitte MARS	:	Représentant des familles, excusée
Mme Claire MAYET	:	Représentant des familles, excusée
Mme Sandrine MYE	:	Représentant des familles
M. Alain VIOLIER	:	Représentant des familles

Représentant du personnel

Mme Annick BOURGOUGNON	:	Titulaire
------------------------	---	-----------

Avis consultatif

Représentants des bénévoles

M. Robert OZIOL	:	Titulaire, excusé
-----------------	---	-------------------

Représentant du Conseil d'administration

M. Guy GRAND	:	Titulaire
--------------	---	-----------

Personne Qualifiée

M. Henri DUBREUIL	:	Titulaire, excusé
-------------------	---	-------------------

Représentant de l'établissement

Mme Sabine BAHERRÉ	:	Directrice
Mme Christiane GUEYTON	:	Médecin coordonnateur

Invités

Mme Béatrice THALAMY	:	Responsable Achats/finances
Mme Clélia VAUTRELLE	:	Responsable accueil

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Marie-Christine, Assistante de Direction

Ordre du jour :

Avis :

- ✚ Examen procès-verbaux des 16/10/25
- ✚ Modification contrat de séjour (facturation : terme échu/à échoir, caution, date fin de contrat)
- ✚ Tarif des repas visiteurs les dimanches et jours fériés

Informations :

- ✚ Point budgétaire (Tarification différenciée)
- ✚ Point réclamations et plaintes
- ✚ Calendrier des instances
- ✚ Validation des panneaux d'affichage
- ✚ Règlement intérieur des Papotins

Questions diverses

Début de séance : 15h30

AVIS

1. Examen procès-verbal 16/10/25

M. David souhaite ajouter une précision concernant son intervention à la page 2 : « *Il ajoute que les responsables sont des fossoyeurs* » : il précise que si les responsables voulaient des dessins genre losanges amélioré, cela reviendrait à compliquer inutilement la situation.

Vote : le procès-verbal du CVS du 16/10/25 est adopté par l'ensemble des membres présents.

2. Modification du contrat de séjour

À la suite des échanges avec les membres du CVS, un sentiment d'insécurité a été exprimé par certains résidents. En particulier, les visites très tardives de personnes extérieures, reçues par un résident, génèrent un sentiment d'insécurité. Il a donc été décidé de procéder à une modification du contrat de séjour. Bien que les résidents soient libres de recevoir les personnes de leur choix, il est nécessaire de tenir compte des contraintes de sécurité, notamment en raison d'un effectif de personnel plus restreint durant la nuit.

Modifications proposées :

1. Les visites restent libres jusqu'à 21h. À partir de 21h, l'accès sera soumis à une autorisation de la direction pour les familles ou proches.

Mme Baherre rappelle que, pour que la gendarmerie puisse intervenir et après échanges avec M. Chaput, il est nécessaire que cette mesure soit inscrite dans le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement. Une information sera affichée sur les portes pour en informer les résidents et leurs visiteurs.

2. La réintroduction des états des lieux d'entrée et de sortie afin de pouvoir demander le dépôt de garantie s'il y a dégradation de la chambre pour les nouveaux entrants et un état des lieux sera effectué au cours du 1^{er} trimestre 2026 pour les résidents déjà présents.

Mme Coubetergues exprime le souhait de recevoir les documents à l'avance lorsque des avis sont émis. Elle s'interroge également sur la personne responsable de la réalisation des états des lieux.

Mme Baherre répond que cette tâche incombera à la cadre de santé ou aux agents présents, avec la famille et le résident à l'entrée du résident.

3. Le paiement d'un dépôt de garantie : quel que soit le mode de financement des frais de séjour du résident (éclaircissements sollicités au CD63 en cours) et statuer sur le montant du dépôt de garantie.
4. La précision sur la notion de responsabilité en cas de perte ou de détérioration du linge résident.

Une note d'information sera adressée aux familles afin de préciser que le linge fragile ne peut être pris en charge s'il passe en blanchisserie. Mme Baherre rappelle qu'il s'agit d'une blanchisserie industrielle et que tout le linge passe au sèche-linge. A titre d'exemple, un gilet en laine a rétréci lors du traitement et est revenu à une taille enfant.

Mme Coubetergues s'interroge sur la phrase « *Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si la fiche n'est pas signée par les 2 parties* ». En effet, l'inventaire n'étant jamais complété par les soignants, cette situation pose difficulté aux familles, notamment lorsqu'elles apportent du linge neuf à leur proche.

Mme Baherre indique, qu'effectivement, l'inventaire du linge est systématiquement réalisé à l'entrée du résident mais pas forcément suivi par la suite, notamment lors d'hospitalisations ou de retour en famille. Elle s'interroge sur le maintien de cette phrase dans le contrat de séjour et propose de remettre le point « *fiche inventaire* » à l'ordre du jour du prochain CVS.

Mme Coubetergues souhaiterait que soit ajoutée la mention : « *linge marqué ou non marqué* ».

Mme Baherre propose la phrase suivante : « *L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du linge qu'il soit marqué ou non marqué* ».

5. Le passage à la facturation à échoir, il est prévu de mettre en place une facturation à échoir pour les nouveaux entrants, avec une facturation établie en début de mois. Cette modalité ne concerne pas les résidents déjà présents, pour lesquels aucune modification n'est envisagée.

Mme Coubetergues souligne toutefois la difficulté que cela pourrait engendrer pour certains nouveaux entrants dont la pension de retraite est versée en cours de mois (par exemple le 9), rendant le règlement en début de mois problématique.

Mme Baherre et Mme Vautrelle précisent qu'une organisation souple est possible, avec une émission de la facture autour du 5 du mois et un prélèvement effectué le 10, afin de tenir compte des dates de versement des retraites.

6. Une facturation qui peut se poursuivre jusqu'à J+6 après la sortie du résident si la chambre n'est pas totalement libérée de ses effets personnels.

Vote : accord à l'unanimité

Concernant l'article 8.3 *Résiliation à l'initiative de l'établissement : incompatibilité vie collective*. Mme Baherre rappelle que le directeur est en droit de demander à un résident de rechercher un autre établissement lorsque son comportement trouble l'ordre public.

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement étant en cours d'élaboration, il serait pertinent d'organiser une rencontre de travail début d'année 2026 afin les construire ensemble.

3. Tarifs des repas stagiaires et visiteurs 2026

Les tarifs applicables aux visiteurs étaient jusqu'à présent identique à ceux pratiqués en semaine. Il est proposé de doubler ce tarif pour les dimanches et jours fériés, soit un montant de 19.30€.

A la demande de la trésorerie, une délibération doit être prise concernant l'attribution de tickets gratuits aux stagiaires non rémunérés.

Vote pour les repas visiteurs et tickets gratuits : accord à l'unanimité

INFORMATIONS

✚ Point budgétaire – Tarification différenciée

Mme Baherre indique que des tableaux de suivi relatifs à la situation budgétaire sont en cours d'élaboration. Elle tient à remercier Dr Gueyton, Mme Vautrelle et Mme Dumas pour la mise en place du suivi des recettes chambres simples, chambres doubles et plus particulièrement des aides sociales, pour un montant de 236 000 € actuellement en attente.

Mme Vautrelle précise que le délai de versement varie selon les départements. L'aide sociale est généralement perçue entre le 19 et 20 du mois précédent.

Mme Baherre indique qu'il n'existe pas toujours une visibilité suffisante sur les impayés. Elle souligne toutefois qu'en 2025, le taux d'occupation a été satisfaisant, ce qui permettrait de dégager un supplément de recettes estimé à 200 000 € par rapport aux projections initiales. En revanche, concernant la section dépendance, l'enveloppe globale attribuée au département du Puy-de-Dôme étant fixée indépendamment du nombre de résidents, cela

entraînerait une perte estimée à 80 000 €. Dans l'attente du retour de la Cour des comptes, des ajustements seront apportés dans l'établissement. Toutefois, la qualité de service rendue aux résidents sera pleinement maintenue et ne fera l'objet d'aucune dégradation.

Mme Baherre répond que, dans une équipe, chacun a sa part de responsabilités et que la contribution de tous est essentielle pour faire progresser l'établissement. Elle illustre son propos avec l'exemple du changement du système téléphonique : pendant 1h30, les téléphones seront hors service. Un travail est en cours pour basculer l'ensemble du système. Il est nécessaire de mettre en place des solutions parallèles avec toutes les parties prenantes afin d'assurer la sécurité des résidents et la possibilité pour les familles de contacter l'établissement. Bien que ces interventions soient techniques et paraissent anodines, elles nécessitent une organisation importante.

Concernant le personnel, il est difficile d'anticiper précisément les chiffres à ce stade. Toutefois, d'ici 3 mois, le logiciel ELAP permettra de suivre et d'analyser les dépenses du personnel mois par mois.

Le déficit est encore important, notamment en raison de l'absence de CNR cette année, contrairement à l'exercice précédent. Seuls ont été perçus un financement de l'ARS concernant des molécules onéreuses ainsi qu'une aide exceptionnelle du Conseil départemental de 90 000€, destiné à limiter l'impact des emprunts.

Mme Thalamy ajoute qu'une enveloppe a également été attribuée afin de poursuivre le financement des installations de rails dans les chambres.

Mme Baherre précise que l'objectif à terme est d'équiper chaque chambre de rails. Ces travaux ont généré de la poussière. L'équipe hygiène est intervenue de manière réactive et a fourni un travail conséquent.

Tarification différenciée :

Les membres du CVS avaient voté la mise en place du tarif différencié à hauteur de 10 %. Toutefois, après échanges avec les EHPAD environnants, il apparaît nécessaire d'augmenter les tarifs en même temps d'autant plus que ceux pratiqués par ces établissements sont sensiblement inférieurs aux nôtres. Par ailleurs, les personnes actuellement payantes pourraient basculer à l'aide sociale avec l'application de 10%.

Pas d'application au 1^{er} janvier 2026.

✚ Point réclamations/plaintes et FEI

Réclamations et plaintes :

- 5 réclamations familles/résidents du 16/10 au 11/12/25

Services concernés	Nb
Renoir	2
Dali	3

Gravité	Nb
Significatif	1
Mineur	4

Motif	Nb
Rappel prise en charge résidents	1
Perte/dégradation	1
Ouverture d'un local	1
Hygiène des locaux	1
Changement EHPAD	1

Un résident qui trouvait l'établissement trop grand est parti à l'EHPAD d'Effiat.

Pour la salle à manger de la Rotonde, celle-ci est fermée le week-end sauf avec un système de réservation. Cependant, on pourrait laisser la salle des Papotins et la bibliothèque ouverte pour les familles (information à l'équipe de nuit et à l'équipe centrale afin de ne pas fermer ces 2 locaux).

Faire un retour à la famille et aux membres du CVS.

Concernant les remontées tardives du linge, Mme Baherre demande si les résidents ont eu des remontées à ce sujet ?

Mme Perez répond que cela dépend de la personne qui trie le linge.

Faire un retour à cette famille.

Une famille exprime le sentiment de ne pas être suffisamment informée des évolutions du traitement médical de son proche. Le Dr précise que l'équipe médicale n'appelle pas systématiquement les familles à chaque modification de traitement.

Mme Baherre illustre ce point en prenant l'exemple d'une personne suivie à domicile, pour laquelle le médecin n'informe pas systématiquement la famille. Elle indique toutefois que cette remarque sera transmise au médecin concerné.

M. Dubreuil a fait passer un mail émanant d'une famille concernant le changement de service d'une résidente. La tutrice, qui est également sa fille, a été informée de ce changement. Toutefois, l'autre fille a exprimé son désaccord avec la décision prise par sa sœur.

Concernant les FEI, M. Le Moal fera un point en début d'année prochaine.

✚ Calendrier des instances 2026

Instances	1er trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
CVS	Lundi 2 février 2026 15h30	Lundi 20 avril 2026 15h30	Lundi 22 juin 2026 15h30	Lundi 12 octobre 2026 15h30
Commissions formation/investissement			Mardi 23 juin 2026 9h00	Mardi 13 octobre 2026 9h00
CSE	Mardi 3 février 2026 9h00	Mardi 21 avril 2026 9h00	Mardi 23 juin 2026 10h00	Mardi 13 octobre 2026 10h00
CA	Jeudi 5 février 2026 17h00	Jeudi 23 avril 2026 17h00	Jeudi 25 juin 2026 17h00	Jeudi 15 octobre 2026 17h00

Une collation pourrait être prévue avant la réunion.

✚ Validation des panneaux d'affichage

Lors de la dernière réunion du CVS, les membres ont validé les panneaux d'affichage. Toutefois, après échange avec M. Royet, il apparaît que l'établissement dispose d'un compte auprès de « Les Mains Ouvertes », permettant une solution moins coûteuse.

✚ Règlement intérieur des Papotins (annexe 1)

Un incident s'est produit la semaine dernière entre des résidents. Cet événement a fortement affecté les animateurs ainsi que les résidents présents.

C'est pourquoi un règlement intérieur doit désormais être signé par tous les résidents participants.

Ce règlement stipule que chacun doit faire preuve de respect afin de permettre des moments d'échanges conviviaux et sereins.

QUESTIONS DIVERSES

Questions/Requêtes du 16/10/25	Statut des réponses apportées par la direction		
	En cours	Clos	Actions mises en place
Donner les Codes d'accès des UVP aux familles pour éviter l'attente (demande d'une famille)		X	Dans un souci de sécurité, pas de changement

Prévenir les familles concernées lors de la fermeture du PASA (demande d'une famille)		X	Fermeture pour les fêtes et les travaux . Note aux familles
Possibilité d'une continuité de service relatif au PASA (demande d'une famille)		X	La prise de congés ne permet pas de maintenir une continuité de service. Faire réponse à la famille
Manque de signalétique (demande d'une famille)		X	Faire réponse à la famille
Inquiétude sur le devenir des Aides-Kiné et Kiné		X	Pas de suppression de poste
Pourquoi un service au plateau le soir sur le service Dali ?	X		1 seule IDE à Dali Gauguin En cours
Pourquoi le temps des repas est différent d'un service à l'autre ?	X		En cours
Pourquoi les menus annoncés ne sont-ils pas les menus servis ?		X	Les cuisines sont contraintes de changer les menus parfois au dernier moment lorsque les livraisons ne sont pas respectées. Plus de communication Cuisine/Services/Résidents
Pourquoi les goûters ne sont-ils pas équitables au sein d'un même service ?		X	Cela peut dépendre de leur régime alimentaire. Les goûters sont gérés en fonction des goûts des résidents.
Le temps des repas est jugé trop court par les résidents	X		Pas encore de réponse
Les changes de 14 heures sont-ils bien respectés ?		X	Les changes sont bien effectués, ils peuvent s'étaler sur plusieurs heures.
Prendre en compte l'hygiène des fauteuils roulants	X		En cours
Assurer un retour sur les questions diverses abordées au CVS		X	Répondre aux courriers
Élaborer un calendrier prévisionnel des instances 2026		X	Validation du calendrier le 11/12/25
Projection de films	X		Devis en cours, voir en 2026
Mise en place de panneaux d'affichage pour le CVS	X		Mains ouvertes

M. David indique que les animateurs ne sont pas tenus d'être présents pour la diffusion d'un film, mais il faudra prévoir s'il arrive quelque chose à un résident.

Mme Baherre répond qu'il n'est pas possible de mobiliser un membre du personnel pour chaque résident, tout en précisant que les résidents ne sont jamais laissés seuls.

Mme Mye procède à la lecture d'un courrier d'une famille du service Van Gogh portant sur les sorties, le linge et la question des référents dans les services.

Concernant les référents, Mme Trapeau précise que des soignants référents sont désignés dans le cadre des PAP (projets d'accompagnement personnalisés) des résidents. Elle rappelle toutefois que l'ensemble du personnel reste disponible pour répondre aux familles.

Mme Baherre ajoute que des travaux sont en cours à Van Gogh visant à sécuriser les fenêtres et les balcons, tout en veillant à que cela ne soit pas une prison. Elle précise également que ces travaux permettront de relier la salle à manger au service. Un courrier de réponse sera adressé à cette famille.

Mme Baherre ajoute qu'à partir de 2026, il est envisagé d'organiser des réunions de familles par service.

Questions/Réquêtes du 11/12/25	Statut des réponses apportées par la direction		
	En cours	Clos	Actions mises en place
Le parc : - Déchets de plus en plus fréquents (emballages...) - Déjections canines importantes - Présence de jeunes qui laissent des déchets	X		La direction travail sur ce sujet avec la mairie d'Aigueperse (caniparc)
Quantité des aliments : une résidents dit manger des chocos pour compléter son repas le soir	X		

<u>Qualité de l'eau</u> : la qualité gustative de l'eau est signalée comme médiocre		X	La qualité est contrôlée régulièrement. L'achat de bouteille d'eau pour palier à ce problème serait trop coûteux
<u>Salle des familles</u> : état de propreté des différents éléments mis à disposition (réfrigérateur, friteuse, évier, etc... Fréquence de renouvellement huile de friture ?	X		
<u>Quantité et qualité de la vaisselle</u> : manque de cuillères et mauvaise répartition entre les services	X		Un inventaire devait être fait.
<u>Animation</u> : - Les résidents déplorent une fréquence diminuée de l'accompagnement aux courses (3 mois pour certains) suite à l'absence d'un animateur. - Les résidents ne peuvent pas tous se rendre à la Rotonde pour profiter des spectacles, par manque d'accompagnant. Ne serait-il pas possible d'envoyer un mailing aux familles pour qu'elles puissent se rendre disponibles afin d'accompagner leur proche et soulager les équipes soignantes.	X		Un projet d'épicerie de produit de 1 ^{ère} nécessité est en cours de discussion. Les animateurs ne peuvent se substituer aux tuteurs ni aux familles. (*) Mailing ou sur site internet ?
<u>Visites service Dali</u> : des visites tardives et dérangeantes de la part de jeunes personnes ont été évoquées	X		La direction propose de modifier le contrat de séjour et de fixer des heures de visite jusqu'à 21h afin de pouvoir agir en cas d'intrusion au-delà de cet horaire. Des exceptions seront bien évidemment prévues à ce règlement.
<u>Savoir-être</u> : certains agents feraient preuve d'un manque de politesse et de gentillesse envers les résidents et les familles	X		Règlement intérieur en cours
<u>Eclairage</u> : beaucoup de lumières restent allumées en permanence (chambres, toilettes)	X		Sensibilisation du personnel
Réservation salle des familles pour les fêtes de fin d'année		X	Le nombre de personnes sera de 25 maximum. Les repas seront à réserver à l'accueil avec l'achat de tickets. Ils seront livrés par la cuisine le jour J directement dans la salle des familles

(*) Mme Baherre souhaite également préciser qu'il nous a été demandé s'il était possible d'aller chercher, à la gare, le fils d'un résident à mobilité réduite. Il n'est pas possible pour l'EHPAD de répondre à l'ensemble de ces demandes ni de tout prendre en charge. A une époque, les agents accompagnaient les résidents au cimetière à la Toussaint ou lors des déplacements pour aller voter.

Mme Coubetergues rebondit sur la question du vote et s'interroge sur la possibilité pour les résidents de l'EHPAD d'Aigueperse de bénéficier d'un véhicule du CCAS, sur le même principe que celui utilisé pour le portage des repas.

Mme Baherre précise que ces aides sont payantes. Elle invite les membres du CVS à adresser un courrier à la mairie ou au CCAS afin de se renseigner sur la possibilité pour les résidents de bénéficier de cet avantage.

M. Grand indique qu'il existe deux types de transport : un transport gratuit proposé par le CCAS à destination des habitants d'Aigueperse, et un transport à la demande, de compétence intercommunale, qui est payant.

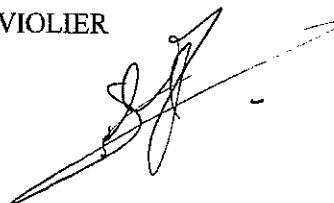
Mme Thalamy répond que ces dispositifs sont destinés aux personnes vivant à domicile ; les résidents de l'EHPAD ne sont pas considérés comme propriétaires sur la commune d'Aigueperse.

Madame le président clôture la séance à 18h05 en remerciant les membres présents.

A Aigueperse, le 6 janvier 2026

Le Président,

Alain VIOLIER



Règlement intérieur des Papotins

Le respect de ce règlement permet le bon fonctionnement du lieu, et pour les personnes accueillies, d'y partager des moments de jeux et d'échanges conviviaux et agréables.

Dans la mesure où vous respectez ce règlement, vous pouvez être accueilli au sein des Papotins

Modalités d'accueil

Les Papotins sont ouverts du lundi au vendredi de 10h00 à midi

On vous y proposera des jeux et boissons chaudes

Engagement des personnes accueillies

Les personnes accueillies s'impliquent dans le bon fonctionnement des Papotins en accueillant avec bienveillance les derniers arrivants (invitation à se joindre à elles, explication du fonctionnement, des jeux, ...). Chacun prend en compte les possibilités et les fragilités de l'autre.

Ainsi chaque personne accueillie s'engage, sous peine d'exclusion, à :

- Se respecter les uns les autres
- Ne pas commettre d'actes de violence physiques et verbales (insultes, menaces, ...),
- Respecter les consignes données par les animateurs
- Respecter la propreté des lieux

Fait à Aigueperse le :

Je comprends le règlement et m'engage à le respecter

Nom, prénom et signature de la personne accueillie